



**COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET DE CONCERTATION (CLIC)**
Communauté d'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine
Mercredi 20 juin 2007

Etaient présents :

BABEL Daniel
BARBAY Benoît
BARBAY Claude
BECASSE Jany
BISSON-DUVALLET
CARSALADE Jean
CRONNIER A.
DENIAUD C.
DESANGLOIS Patrice
DORIVAL Jean
EMONOT Hugues
GUILLAUD Raymond
MASSELIN Jacques
MASSET Pascal
MOREL Claude
LAFFON Régis
LAINE Jean-Luc
LECOUTURIER Martine
LEFEBVRE Serge
LEMARIE Bernard
LEMIERE
LEREAU Marc
PEROL Jean-Michel
RIDEZ Amélie
ROUZIES Alain
SENANT Marc
TRANCHARD Stéphane
TROLLE Jean-François
VAUCHEL Philippe
VITET Marie-Christine

DRIRE – Inspecteur des installations classées
MAPROCHIM
Haute Normandie Nature Environnement
Mairie de Cléon
Mairie d'Orival
DRIRE HN – Division Environnement Industriel
SANOFI-AVENTIS
SANOFI-AVENTIS - CHSCT
Mairie de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Maire
Mairie de Caudebec-lès-Elbeuf
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf
Mairie de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
IFRACHIMIE
BASF Agri Production
Préfecture de Seine Maritime – Secrétaire Général
MAPROCHIM
SANOFI-AVENTIS
Préfecture de Seine Maritime - DEDD
IFRACHIMIE
SANOFI-AVNETIS
Préfecture de Seine Maritime – SIRACED PC
DDE 76 – Service Territorial de Rouen
Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Communauté d'Agglomération d'Elbeuf
UFC Que Choisir Rouen
France Nature Environnement
Mairie de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
BASF - CHSCT
Inspection de l'Éducation Nationale d'Elbeuf
Préfecture de Seine Maritime - DEDD

La séance est présidée par Monsieur MOREL qui remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'Agglomération d'Elbeuf pour leur présence.

En préambule, Monsieur MOREL rappelle que ce CLIC réunit l'ensemble des partenaires de la prévention industrielle. Monsieur MOREL remercie particulièrement les quatre entreprises, BASF Agri Production, SONOFI-AVENTIS, MAPROCHIM, IFRACHIMIE, pour leur présence et leur implication.

Monsieur MOREL laisse la parole à la salle pour d'éventuelles déclarations préliminaires avant de passer à l'ordre du jour.

1. Restitution de l'exercice PPI

Madame LEMIERE rappelle que l'exercice de PPI a eu lieu le 5 décembre 2006 sur la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf au sein de l'entreprise BASF-SANOFI. Il s'agissait d'une simulation de risque de fuite d'un produit toxique (acide chlorhydrique) pouvant dépasser les limites de l'entreprise. L'objectif de cet exercice était de tester la coordination des secours dans le cadre de la mise en œuvre du plan particulier d'intervention sur la zone d'Elbeuf en cas d'événement industriel majeur. L'exercice a demandé la participation d'un grand nombre de structures : les services de l'Etat (services de secours, forces de l'ordre, éducation nationale...), les communes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, d'Orival et de Cléon, le Conseil Général de Seine-Maritime et la société BASF avec la participation de SANOFI. Les populations des trois collectivités ainsi que les établissements scolaires ont également participé à la mise en œuvre de l'exercice.

Les conclusions établissent que l'exercice s'est déroulé dans son ensemble dans de bonnes conditions. La participation de BASF-SANOFI et le travail réalisé par la mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (mise en place d'une sirène PPI, d'un local dédié au poste de commande opérationnel), ainsi que par celles de Cléon et d'Orival sont des éléments très satisfaisants qui ont permis la réussite de cet exercice destiné à renforcer la sécurité des populations en cas d'accident réel.

Débat

Monsieur BARBAY souhaite savoir quelle est la nécessité d'une surveillance aérienne outre le fait de connaître le comportement de la population en cas de crise.

Madame LEMIERE confirme que c'est un outil très important en cas de risque majeur car cela permet effectivement de vérifier le comportement à risque de la population.

Monsieur BARBAY souhaite connaître quelle était la délimitation de la zone de sécurité.

Madame LEMIERE répond qu'il y avait 1200m de zone de bouclage. Il s'agissait de couper la départementale 7 qui traverse la commune de Saint-Aubin.

Monsieur ROUZIES souhaite savoir s'il y a eu un bilan de fait sur le confinement des enfants.

Madame LEMIERE confirme qu'effectivement un bilan a été fait. Elle précise qu'il n'y a eu aucun incident particulier. Madame LEMIERE précise que des débriefings sont organisés avec les enseignants dans l'objectif constant d'améliorer la communication et les conditions de confinement. Il a été constaté que les difficultés sont principalement d'ordre technique : prise de connaissance de la crise, coupure de ventilation. Ces deux difficultés feront l'objet d'un travail de réflexion afin d'améliorer la mise en confinement.

Monsieur ROUZIES souhaite connaître les modalités de réalisation des ses réunions de bilan.

Madame LEMIERE explique que cela se fait avec l'ensemble des écoles. Madame LEMIERE rappelle, à cette occasion, que l'inspecteur de l'éducation nationale est tenu de faire un retour d'expérience dans les écoles de la circonscription d'Elbeuf.

Monsieur MOREL demande à Monsieur VAUCHEL, inspecteur de l'éducation nationale, de nous exposer son analyse.

Monsieur VAUCHEL signale qu'il est tout à fait d'accord avec les propos tenu par Madame LEMIERE. Il précise qu'il y a eu un investissement très fort de la part des enseignants, des directeurs d'école et de l'ensemble du personnel de l'établissement scolaire. Les participants se sont mobilisés et ont fait preuve d'initiatives en bouchant les aérations. Monsieur VAUCHEL précise également que la durée de l'exercice, à savoir 1h45, est suffisante.

Madame LEMIERE revient sur le fait que malheureusement il n'y a pas de retour presse portant sur le confinement des scolaires. Elle précise que dans les prochains exercices, un

travail sera fait avec une association chargée de filmer le comportement des enfants pendant la période de confinement. L'objectif est de permettre une meilleure analyse des situations. Monsieur VAUCHEL précise que tous les ans les directeurs d'école ont obligation de remettre à l'inspecteur de l'éducation nationale un plan particulier de mise en sûreté. Monsieur MASSET, représentant de la société BASF, souligne qu'il partage les conclusions de l'exercice. Il précise que cela a permis de mettre en évidence un problème de rapidité de la communication à l'extérieur de l'entreprise. Envoyer un membre du personnel au poste de commandement permet de mieux gérer la crise. L'entreprise travaille actuellement à améliorer la rapidité de la communication.

Monsieur DESANGLOIS, maire de Saint Pierre les Elbeuf, souhaite connaître les conditions d'accès à cet exercice. Il précise que sa commune accueille des entreprises classées Seveso II et qu'il serait intéressé pour réaliser ce même exercice.

Madame LEMIERE souligne qu'il n'est possible de réaliser qu'un exercice PPI par an. Elle rappelle également que le choix du lieu de l'exercice se fait sous décision du préfet.

Monsieur MOREL répond qu'il a pris note de cette demande et conseille à Monsieur DESANGLOIS de faire un courrier au préfet pour présenter sa requête.

Monsieur EMONOT tient à préciser qu'il existe une véritable culture du risque avec des industriels responsables.

Monsieur BARBAY souligne qu'il pourrait être intéressant de réaliser des exercices de PPMS pour acquérir les bons réflexes lors de la mise en confinement. Il souligne que la cellule des risques majeurs globalise les résultats sur une trop longue durée de temps et qu'il serait nécessaire d'actualiser plus régulièrement les informations.

Monsieur VAUCHEL précise qu'une fois le plan particulier de mise en sûreté élaboré, il est envoyé à l'inspection et vérifié par un conseiller pédagogique ACMO (Agent Chargé de la Mise Œuvre des règles de Sécurité et Hygiène).

2. Présentation du bilan du Système de Gestion de la Sécurité

BASF Agri Production

Par Monsieur MASSET, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation sur support power point des actions engagées en 2006 pour la prévention des risques industriels majeurs, du bilan du SGS et retour sur les différents incidents et accidents qui ont pu avoir lieu en 2006.

Débat

Monsieur BARBAY souhaite savoir si les gardiens bénéficient également de la formation dispensée dans le cadre de la prévention des risques car il juge indispensable que l'ensemble du personnel, même extérieur, ait une réelle connaissance du risque.

Monsieur LAINE de la Société SANOFI, qui assure la partie sûreté et le gardiennage pour les deux entreprises précise que les gardiens à l'entrée du site sont formés. Il rajoute que 50 exercices de POI sont réalisés par an, soit près de 1 toutes les semaines et que ces exercices permettent aux gardiens présents de mettre à niveau leurs connaissances.

SANOFI-AVENTIS

Par Monsieur LAINE, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation sur support power point des actions engagées en 2006 pour la prévention des risques industriels majeurs, du bilan du SGS et retour sur les différents incidents et accidents qui ont pu avoir lieu en 2006.

Débat

Monsieur ROUZIES souhaite savoir si l'étude sur la foudre a mis en évidence la nécessité de faire des investissements importants.

Monsieur LAINE explique que cette étude leur a permis de prendre une avance certaine pour la réglementation 2010.

Monsieur BARBAY s'interroge sur la pertinence des chiffres donnés pour les inspections et les tournées. Leur grand nombre laisse à penser que tout n'est pas fait en profondeur.

Monsieur LAINE précise les chiffres et note qu'un détail plus précis aurait dû être apporté. Les actions ciblées et l'implication de l'ensemble du personnel ont dû mal à transparaître à travers les chiffres relevés. Monsieur LAINE précise également qu'un plan d'opération interne est également fait sur une durée de 15 jours chez le teneur de soupape pour vérifier que tout est fait selon la façon CODEX.

MAPROCHIM

Par Monsieur LAFFON, président directeur général du site

Présentation sur support power point des actions engagées en 2006 pour la prévention des risques industriels majeurs, du bilan du SGS et retour sur les différents incidents et accidents qui ont pu avoir lieu en 2006.

Débat

Monsieur BARBAY observe que l'ensemble des documents présentés sont très bien faits mais qu'il manque une carte permettant de situer les entreprises les unes par rapport aux autres.

Monsieur CARSALADE souhaite avoir de plus amples renseignements sur le plan sureté qui a été mis en place. Il souhaite savoir si l'étude de la protection a conduit à une amélioration et quel était l'objet de cette étude.

Monsieur BARBAY Benoît explique que le plan sureté a été mis en place pour répondre à la réglementation ADR. Il explique que cela a été mis en place dans un souci de traçabilité et de suivi des matériaux dangereux au moment du transport.

IFRACHIMIE

Par Monsieur LEFEBVRE, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation sur support power point des actions engagées en 2006 pour la prévention des risques industriels majeurs, du bilan du SGS et retour sur les différents incidents et accidents qui ont pu avoir lieu en 2006.

3. Présentation par les industriels des compléments PPRT réalisés

Présentation par les entreprises des premiers résultats des compléments PPRT. Ces premiers résultats ont pour but de déterminer les grandes orientations qu'il faudra prendre.

BASF Agri Production

Par Monsieur MASSET, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation des compléments d'études des dangers dans le cadre des PPRT.

Débat

Monsieur CARSALADE précise que la réglementation va permettre pour la définition du champ du PPRT d'éliminer un certain nombre d'éléments dangereux.

SANOFI-AVENTIS

Par Monsieur LAINE, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation des compléments d'études des dangers dans le cadre des PPRT.

Débat

Monsieur CARSALADE précise que l'ensemble des dossiers qui vont être remis feront l'objet d'une analyse détaillée. Le PPRT doit être construit en prenant appui sur des scénarios les plus exhaustifs possibles. Pour chaque phénomène dangereux, il y aura vérification de

l'ensemble des éléments produits, des hypothèses retenues... Les études doivent être remises pour le 30 juin 2007. La suite du travail sera engagée le plus rapidement possible.

MAPROCHIM

Par Monsieur BARBAY Benoît, assistant Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation des compléments d'études des dangers dans le cadre des PPRT.

Débat

Monsieur BARBAY Benoît souligne que la gravité pour l'ensemble des scénarios étudiés a été surévaluée. L'entreprise a préféré prendre ses précautions et attendre les résultats de l'étude de danger finale pour classer dans la matrice les scénarios.

Monsieur BABEL confirme que les résultats attendus devraient être beaucoup plus nuancé d'autant plus que l'entreprise est implantée dans une zone où il y a peu d'habitation et d'entreprises.

IFRACHIMIE

Par Monsieur LEFEBVRE, responsable Hygiène Sécurité Environnement du site

Présentation des compléments d'études des dangers dans le cadre des PPRT.

Débat

Monsieur BARBAY s'interroge sur la précision de la circonférence des cercles des zones de risques (zone à effet léthal, zone à effet irréversible). Il souhaite savoir si le relief a été pris en compte.

Monsieur LEFEBVRE précise que l'entreprise a pris un bureau d'études pour réaliser l'étude de danger dans le cadre des PPRT et que tous les indicateurs ont été pris en compte y compris le relief.

Monsieur BABEL rappelle que l'entreprise est située en hauteur et donc que cela diminue l'impact des risques en cas de crise.

4. Evolutions réglementaires récentes

Monsieur CARSALADE présente les nouvelles réglementations en matière d'installations classées qui ont vu jour depuis la précédente réunion.

Il revient dans un premier temps sur un certain nombre de texte connus :

- **Décret du 17 janvier 2006** relatif à la prévention des risques technologiques et à la sécurité du personnel. Ce décret modifie le code du travail en donnant un rôle renforcé au comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) des établissements comportant une installation classée à risque pour l'environnement.
- **Arrêté du 10 mars 2006** relatif à l'information des populations. Cet arrêté fixe le contenu de la plaquette d'information sur les risques qui doit être mise à la disposition du public dans les zones de plan particulier d'intervention.
- **Circulaire du 28 décembre 2006** relative à la mise à disposition du guide d'élaboration et de lecture des études de dangers. Ce texte est très important même si ce guide n'a pas d'application obligatoire. Il doit être considéré pour les entreprises comme un guide des bonnes pratiques. L'ensemble des fiches fixe les éléments de doctrines pour permettre l'appréciation d'un certain nombre d'éléments de difficultés dans les textes de loi.
- **Guide pour l'estimation des domaines matériels**
- **Décret du 3 mai 2007** relatif aux études de danger des ouvrages d'infrastructures de stationnement, de chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les études devront être produites avant mai 2010.
- **Circulaire du MEDD du 3 mai 2007** relative aux modalités de financement, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des mesures foncières et supplémentaires prévues

par les PPRT. La circulaire prévoit, une fois le PPRT approuvé, la mise en œuvre de financement.

- **Circulaire MEDD/EQUIPEMENT du 4 mai 2007** relative au porter à connaissance des « risques technologiques » et à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées. Il est précisé qu'un travail sera fait avec la DDE. Cela permettra de clarifier les choses en matière de porter à connaissance vers les maires. Il apparaît que c'est relativement compliqué car il faudra gérer des situations anciennes, des situations nouvelles et les futurs PPRT.
- **Circulaire DGEMP/DGE/DPPR du 14 mai 2007** précise la position que l'on doit prendre vis-à-vis des aspects de canalisations.

5. Questions diverses

Monsieur ROUZIES souhaite savoir à quel indice de l'échelle européenne l'incident survenu dernièrement à IFRACHIMIE sera rangé.

Monsieur CARSALADE précise tout d'abord que l'échelle ne comprend pas d'indice 0 donc par conséquent l'ensemble des incidents devrait être répertorié sur l'échelle européenne. Il précise cependant qu'au jour d'aujourd'hui l'incident n'a pas été coté. Monsieur CARSALADE précise qu'il est difficile de distinguer ce qui est significatif de ce qui ne l'est pas. C'est pourquoi, il ne faut pas négliger les risques parce que les incidents ont réussi à être maîtrisés.

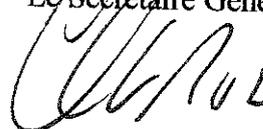
Monsieur GUILLAUD s'interroge s'il ne faudrait pas différencier l'information qui est fournie à la population en fonction de la portée de l'impact de l'incident : impact intérieur/extérieur au site.

Monsieur CARSALADE précise qu'il y a un véritable intérêt à être transparent. Il faut apporter l'information afin d'éviter toute interprétation.

Monsieur BABEL précise que tous les incidents survenus dans les entreprises classées SEVESO sont transmis aux services de la DRIRE tous les trimestres.

Madame VITET remercie les participants et clôt la séance en soulignant que compte tenu de l'arrêté préfectoral, le CLIC sera amené à se réunir à nouveau d'ici la fin d'année.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Claude MOREL.